

REGISTRE DE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OLLOIX

Délibération n° 2026 / 07

Séance du 20 mars 2026

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice :	Présents :	Votants :
11	10	11

Date de la convocation : 16 mars 2026

LE VINGT MARS DEUX-MIL-VINGT-SIX, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain HÉRITIER, Maire.

Présents : Alain HERITIER, Maire ; Pierre SAVIGNAT, , Adjoint ; Philippe SERVIER, Claire VOLPI, Stéphane BEAL, Martina DELPY, Guillaume VERGNE, Vincent BAFFALEUF, Julie FONTEIX et Laurine COHADE, Conseillers Municipaux.

Représentée : Charlotte COGAN a donné pouvoir à Pierre SAVIGNAT

Secrétaire de séance : Claire VOLPI

OBJET : - La détermination du nombre d'Adjoints
- Les délégations des Adjoints
- Les indemnités de fonction des Adjoints

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-2 et suivants ;
 - Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;
 - Considérant que le Conseil Municipal compte 11 membres ;
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à **DEUX** le nombre d'Adjoints au Maire de la Commune d'Ollaix.

Délégations des deux Adjoints :

- 1^{er} Adjoint : Finance, Urbanisme, Suivi des dossiers
- 2^{ème} Adjoint : Communication, Elaboration et montage des dossiers administratifs et financiers.

Indemnités de fonctions des deux Adjoints :

Conformément à l'article L.2123-24 du CGCT, l'indemnité de fonctions des Adjoints sera égale à un pourcentage de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique Territoriale, soit l'indice 1027.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 24/03/2026



Le Maire,
Alain HÉRITIER

La secrétaire de séance,
Claire VOLPI



Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 23 MARS 2026

ID : 063-216302596-20260324-DB_2026_07-DE

TABLEAU ANNEXE

INDEMNITÉS DE FONCTIONS ALLOUÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Fonction	Pourcentage Attribué	Montant de l'indemnité mensuelle (brut)
Maire	28,1	1155,06 €
1 ^{er} Adjoint	10,89	447,64 €
2 ^e Adjoint	10,89	447,64 €